



Rue de Blandeau
SAINT PERE EN RETZ
(44)

Vente en l'Etat Futur d'Achèvement

Bâtiment B – Logements collectifs

NOTICE DESCRIPTIVE

07.07.2025

Prévue par l'article R.261-13 du CCH
(Arr. 10 mai 1968, annexe : JO 29 juin 1968)

Fait à

Le

SOMMAIRE

1	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	6
1.1	INFRASTRUCTURE	6
1.1.1	Fouilles	6
1.1.2	Fondations	6
1.2	MURS ET OSSATURE	6
1.2.1	Murs du sous-sol	6
1.2.2	Murs de façades (aux divers niveaux)	6
1.2.3	Murs pignons	6
1.2.4	Murs mitoyens	7
1.2.5	Murs extérieurs divers (loggias – séchoirs)	7
1.2.6	Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)	7
1.2.7	Murs ou cloisons séparatifs	7
1.3	PLANCHERS	7
1.3.1	Planchers sur étage courant	7
1.3.2	Planchers sous terrasse (non accessible)	7
1.3.3	Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrée, circulations et locaux divers chauffés	7
1.3.4	Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts	7
1.4	CLOISONS DE DISTRIBUTION	7
1.4.1	Entre pièces principales	7
1.4.2	Entre pièces principales et pièces de service	7
1.5	ESCALIERS	8
1.5.1	Escaliers	8
1.5.2	Escaliers privatifs	8
1.6	CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION	8
1.6.1	Conduits de fumée des locaux de l'immeuble	8
1.6.2	Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble	8
1.6.3	Conduits d'air frais	8
1.6.4	Conduits de fumée de chaufferie	8
1.6.5	Ventilation haute de chaufferie	8
1.7	CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	8
1.7.1	Chutes d'eaux pluviales	8
1.7.2	Chutes d'eaux usées	8
1.7.3	Canalisations en sous-sol	8
1.7.4	Branchements aux égouts	8
1.8	TOITURES	8
1.8.1	Charpente, couverture et accessoires	8
1.8.2	Etanchéité et accessoires	9
1.8.3	Souches de cheminées, ventilations et conduits divers	9
2	LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	10
2.1	SOLS ET PLINTHES	10
2.1.1	Sols et plinthes des pièces principales	10
2.1.2	Sols et plinthes des salles d'eau des rez-de-chaussée	10
2.1.3	Sols des balcons, loggias et séchoirs	10
2.2	REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)	10
2.2.1	Revêtements muraux salle d'eau	10
2.3	PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)	10
2.3.1	Plafonds des pièces intérieures	10
2.3.2	Plafonds des séchoirs à l'air libre	10
2.3.3	Plafonds des loggias	10
2.3.4	Sous face des balcons	10
2.4	MENUISERIES EXTERIEURES	10
2.4.1	Menuiseries extérieures des pièces principales	10
2.4.2	Menuiseries extérieures des pièces de service	11

2.5	FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE	11
2.5.1	<i>Pièces principales</i>	11
2.5.2	<i>Pièces de service (y compris cuisine et salle d'eau du RDC)</i>	11
2.5.3	<i>Salle d'eau des étages</i>	11
2.6	MENUISERIES INTERIEURES	11
2.6.1	<i>Huisserie et bâtis</i>	11
2.6.2	<i>Portes intérieures</i>	11
2.6.3	<i>Impostes en menuiseries</i>	11
2.6.4	<i>Portes palières</i>	11
2.6.5	<i>Portes de placards</i>	12
2.6.6	<i>Portes de locaux de rangement</i>	12
2.6.7	<i>Moulures et habillages</i>	12
2.7	SERRURERIE ET GARDE-CORPS	12
2.7.1	<i>Garde-corps et barre d'appuis</i>	12
2.7.2	<i>Grilles de protection des baies</i>	12
2.7.3	<i>Ouvrages divers</i>	12
2.8	PEINTURE, PAPIERS, TENTURE	12
2.8.1	<i>Peintures extérieures et vernis</i>	12
2.8.2	<i>Peintures intérieures</i>	13
2.8.3	<i>Papiers peints</i>	13
2.8.4	<i>Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)</i>	13
2.9	EQUIPEMENTS INTERIEURS	13
2.9.1	<i>Equipements ménagers</i>	13
2.9.2	<i>Equipements sanitaires et plomberie</i>	13
2.9.3	<i>Equipements électriques</i>	14
2.9.4	<i>Chauffage, cheminées, ventilations</i>	14
2.9.5	<i>Equipement intérieur des placards et pièces de rangement</i>	15
2.9.6	<i>Equipement de télécommunication</i>	15
2.9.7	<i>Autres équipements</i>	15
3	ANNEXES PRIVATIVES	16
3.1	CAVES, CELLIERS, GRENIERS	16
3.1.1	<i>Murs et cloisons</i>	16
3.1.2	<i>Sols</i>	16
3.1.3	<i>Portes d'accès</i>	16
3.1.4	<i>Ventilation naturelle</i>	16
3.1.5	<i>Equipement électrique</i>	16
3.2	BOX ET PARKINGS COUVERTS	16
3.2.1	<i>Murs ou cloisons</i>	16
3.2.2	<i>Plafonds</i>	16
3.2.3	<i>Sols</i>	16
3.2.4	<i>Porte d'accès</i>	16
3.2.5	<i>Ventilation naturelle</i>	16
3.2.6	<i>Equipement électrique</i>	16
3.3	PARKINGS EXTERIEURS	16
3.3.1	<i>Sol (article 3.4.1 du Journal Officiel)</i>	16
3.3.2	<i>Délimitation au sol (article 3.4.2 du Journal Officiel)</i>	16
3.3.3	<i>Système de repérage (article 3.4.3 du Journal Officiel)</i>	16
3.3.4	<i>Système condamnant l'accès (article 3.4.4 du Journal Officiel)</i>	16
4	PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	17
4.1	HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE	17
4.1.1	<i>Sols</i>	17
4.1.2	<i>Parois</i>	17
4.1.3	<i>Plafonds</i>	17
4.1.4	<i>Eléments de décoration</i>	17
4.1.5	<i>Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble</i>	17
4.1.6	<i>Boîte aux lettres et à paquets</i>	17
4.1.7	<i>Tableau d'affichage</i>	17
4.1.8	<i>Chauffage</i>	17

4.1.9	Equipement électrique	17
4.2	CIRCULATIONS DU REZ DE CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE	17
4.2.1	Sols	17
4.2.2	Murs	17
4.2.3	Plafonds	18
4.2.4	Eléments de décoration	18
4.2.5	Chauffage	18
4.2.6	Portes	18
4.2.7	Equipement électrique	18
4.3	CIRCULATIONS DU SOUS-SOL	18
4.3.1	Sols	18
4.3.2	Murs	18
4.3.3	Plafonds	18
4.3.4	Portes d'accès	18
4.3.5	Rampes d'accès pour véhicules	18
4.3.6	Equipement électrique	18
4.4	CAGES D'ESCALIERS	18
4.4.1	Sols des paliers	18
4.4.2	Murs	18
4.4.3	Plafonds	18
4.4.4	Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse	19
4.4.5	Chauffage, ventilation	19
4.4.6	Eclairage	19
4.5	LOCAUX COMMUNS	19
4.5.1	Garages à bicyclettes, voitures d'enfants	19
4.5.2	Buanderie collective	19
4.5.3	Séchoir collectif	19
4.5.4	Locaux de rangement et d'entretien	19
4.5.5	Locaux sanitaires	19
4.6	LOCAUX SOCIAUX	19
4.6.1	Salle de bricolage	19
4.6.2	Salle de jeux et de réunions	Erreur ! Signet non défini.
4.7	LOCAUX TECHNIQUES	19
4.7.1	Local de réception des ordures ménagères	19
4.7.2	Chaufferie	20
4.7.3	Sous-station de chauffage	20
4.7.4	Local des surpresseurs	20
4.7.5	Local transformateur E.D.F.	20
4.7.6	Local machinerie ascenseur	20
4.7.7	Local ventilation mécanique	20
4.8	CONCIERGERIE	20
4.8.1	Composition du local	20
4.8.2	Equipement divers	20
5	EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	21
5.1	ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES	21
5.2	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE	21
5.2.1	Equipement thermique de chauffage	21
5.2.2	Service d'eau chaude	21
5.3	TELECOMMUNICATIONS	21
5.3.1	Téléphone	21
5.3.2	Antennes TV et radio	21
5.4	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	21
5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	21
5.6	ALIMENTATION EN EAU	22
5.6.1	Comptages généraux	22
5.6.2	Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau	22
5.6.3	Colonnes montantes	22
5.6.4	Branchements et comptages particuliers	22

5.7	ALIMENTATION EN GAZ.....	22
5.7.1	Colonnes montantes	22
5.7.2	Branchement et comptages particuliers	22
5.7.3	Comptages des services généraux	22
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....	22
5.8.1	Comptages des services généraux	22
5.8.2	Colonnes montantes	22
5.8.3	Branchement et comptages particuliers	22
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS.....	23
6.1	VOIRIE ET PARKINGS	23
6.1.1	Voirie d'accès	23
6.1.2	Trottoirs	23
6.1.3	Parkings visiteurs	23
6.2	CIRCULATION DES PIETONS.....	23
6.2.1	Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours.....	23
6.3	ESPACES VERTS	23
6.3.1	Aires de repos	23
6.3.2	Plantations d'arbres, arbustes, fleurs	23
6.3.3	Engazonnement	23
6.3.4	Arrosage.....	23
6.3.5	Bassins décoratifs	23
6.3.6	Chemins de promenade.....	23
6.4	AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS.....	23
6.4.1	Sol.....	23
6.4.2	Equipements	23
6.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR	23
6.5.1	Signalisation de l'entrée de l'immeuble.....	23
6.5.2	Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres	23
6.6	CLOTURE.....	23
6.6.1	Sur rue	23
6.6.2	Avec les propriétés voisines.....	24
6.6.3	Des jardins privatifs.....	24
6.7	RESEAUX DIVERS.....	24
6.7.1	Eau.....	24
6.7.2	Gaz.....	24
6.7.3	Electricité.....	24
6.7.4	Postes d'incendie, extincteurs.....	24
6.7.5	Egouts.....	24
6.7.6	Epuration des eaux	24
6.7.7	Télécommunications	24
6.7.8	Drainage du terrain	24
6.7.9	Evacuation des eaux de pluies et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux.....	24
7	DIVERS.....	25

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

Implantation et piquetage de la construction conforme au permis de construire.
Décapage de la terre végétale sur 20 cm environ sur l'emprise de la construction projetée.
Terrassements en rigole sur l'emprise pour semelles de fondations de largeur et de profondeur en fonction de l'étude de sol et de structure.
Remblais d'excédents de fouilles entre les parois de terre et les maçonneries de fondation.
Régilage des excédents de terre ou évacuation suivant le profil du nivellement général.

1.1.2 Fondations

Selon le rapport de sol propre à chaque opération, les fondations pourront être de type :

- Fondations superficielles :

Semelles filantes ou isolées descendues au bon sol sur 5 cm de béton de propreté minimum.

- Fondations semi profondes :

Longrines en béton armé reposant sur des semelles isolées en tête de puits en gros béton descendus au bon sol.

- Fondations profondes :

Longrines en béton armé reposant sur des dés en béton armé sur des pieux ou micro pieux.

Des fers sont laissés en attente pour les raidisseurs verticaux et poteaux déterminés par l'étude structure.

Les caractéristiques de dimensionnement et de composition sont déterminées suivant les plans de la construction, l'étude du bureau d'études techniques béton armé et les besoins spécifiques conformément à la réglementation en vigueur.

Les terres extraites sont réemployées sur le site ou évacuées. Les fouilles sont exécutées en pleine masse avec exécution de terrassements complémentaires pour fondations et fosses techniques diverses.

1.2 MURS ET OSSATURE

1.2.1 Murs du sous-sol

1.2.1.1 Murs périphériques

Sans objet.

1.2.1.2 Murs de refends

Sans objet.

1.2.2 Murs de façades (aux divers niveaux)

Les façades sur rues et sur jardins seront réalisées en parpaings ou briques de 20 cm d'épaisseur avec dans les angles des parpaings ou briques permettant l'exécution de raidisseurs en béton armé reliés aux chaînages hauts et bas.

Les façades recevront en finition un enduit monocouche projeté finition « gratté ».

Le coloris de l'enduit est conforme au calepin des couleurs du permis de construire.

Les parties habitables sont isolées par pose en périphérie d'un doublage constitué d'une plaque de polystyrène (d'épaisseur et de performance conforme à l'étude thermique) et d'une plaque de plâtre collée de 10 mm.

1.2.3 Murs pignons

Les murs de pignons extérieurs sont réalisés en parpaings ou briques de 20 cm d'épaisseur avec dans les angles des parpaings ou briques permettant l'exécution de raidisseurs en béton armé reliés aux chaînages hauts et bas.

Les pignons recevront en finition un enduit monocouche projeté finition « gratté ».
Le coloris de l'enduit est conforme au calepin des couleurs du permis de construire.
Les parties habitables sont isolées par pose en périphérie d'un doublage constitué d'une plaque de polystyrène (d'épaisseur et de performance conforme à l'étude thermique) et d'une plaque de plâtre collée de 10 mm.

1.2.4 Murs mitoyens

Sans objet.

1.2.5 Murs extérieurs divers (loggias – séchoirs)

Sans objet.

1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

Les murs de refends situés entre circulation commune sont réalisés en parpaings pleins de 20 cm d'épaisseur ou en voile béton armé, (d'épaisseur et de performance conforme à la réglementation).

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs

Murs entre locaux privatifs contigus :

Voile béton armé ou cloisons séparative à ossature double SAD 180 selon prescriptions du Maître d'œuvre.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étage courant

Selon calcul du Bureau d'Etudes Structures, les planchers seront réalisés en prédalles avec dalles de compression ou dalle pleine de 20 cm d'épaisseur pour le plancher du rez-de-chaussée.
La section utile des poutres sera déterminée suivant calcul du Bureau d'Etude Technique.

1.3.2 Planchers sous terrasse (non accessible)

Sans objet

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrée, circulations et locaux divers chauffés

Planchers ossature bois recouverts d'une couverture tuile

1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Sans objet.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

Toutes les cloisons de distribution sont exécutées en panneaux à parement de plâtre de 10mm et à une structure alvéolaire de 30mm.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Toutes les cloisons de distribution sont exécutées en panneaux à parement de plâtre de 10mm et à une structure alvéolaire de 30mm

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers

Les escaliers des bâtiments des parties communes seront réalisés en béton armé, le palier est coffré de façon traditionnelle, les volées sont soit coulées en place soit préfabriquées en usines.

1.5.2 Escaliers privatifs

Sans objet.

1.6 CONDUITS DE FUMÉE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Sans objet

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Sans objet

1.6.3 Conduits d'air frais

Les arrivées d'air frais des locaux ventilés sont réalisées en gaines en polychlorure de vinyle (PVC) de dimensions conformes aux débits imposés par la réglementation.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet

1.6.5 Ventilation haute de chaufferie

Sans objet

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Gouttières et descentes des eaux pluviales en façades par tuyaux en PVC ou aluminium comprenant éléments droits, coudes divers raccordées au réseau d'eaux pluviales de l'opération, selon permis de construire.

1.7.2 Chutes d'eaux usées

Vidange des appareils sanitaires en tuyau polychlorure de vinyle (PVC) diamètre 40 mm et connections au réseau unique des eaux vannes/eaux usées.
Evacuation des eaux usées des sanitaires en tuyau polychlorure de vinyle (PVC) diamètre 100 mm jusqu'à l'attente au droit du bâtiment.

1.7.3 Canalisations en sous-sol

Sans objet.

1.7.4 Branchements aux égouts

L'ensemble des eaux usées est raccordé à l'égout via un dispositif conforme au règlement sanitaire local selon le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il en va de même pour les eaux pluviales lorsqu'elles sont raccordées.

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires

Charpente : en fermettes industrielles, traitées fongicide et insecticide, suivant plan de charpente.
Saillies de toit : Caisson en pied de toiture habillé en PVC de couleur conforme au permis de construire.
Couverture : Tuiles terre cuite ou béton.
Toiture terrasse : sans objet.
Accessoires : Rives, tuiles faîtières.
Fenêtre de toit : pour le désenfumage des circulations avec commande pneumatique.

1.8.2 Etanchéité et accessoires

Les balcons seront laissés brut de béton

1.8.3 Souches de cheminées, ventilations et conduits divers

La ventilation des locaux et autres conduits sont raccordés en toiture sur des sorties de toit adaptées.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lès U2SP3 avec mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée. Teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'ouvrage. Plinthes blanches 10x70.

En ce qui concerne les placards des pièces principales, la nature du sol est identique à celle de la pièce desservie.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service

Revêtements de sol traités en revêtement PVC en lès U2SP3 avec mousse isophonique selon réglementation en vigueur, pose collée. Teintes choisies par l'acquéreur dans la gamme du fabricant selon choix de coloris retenu par le Maître d'ouvrage. Plinthes blanches 10x70.

2.1.3 Sols des balcons, loggias et séchoirs

Les balcons seront livrés en béton surfacé.

2.1.4 Terrasses :

Les terrasses seront en béton balayé avec accessibilité PMR

2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QUE ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service

Carreaux de faïence murale format 20X40 cm (coloris selon 6 choix) :

- Au pourtour de la douche sur **toute la hauteur, sur les 3 faces**
 - Sur le tablier des baignoires
 - Au droit du lavabo sur une hauteur de 60 cm avec une retombée de part et d'autre de 20 cm
- Carreaux de faïence murale format 20X20 cm blanc :
- Au droit de l'évier (1,20 m) et de l'emplacement cuisson (0,60 m) sur une hauteur de 60 cm.

2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Les plafonds situés sous les planchers des parties habitables sont réalisés :

- soit en plaques de plâtre de 13 mm fixées sur un contre-lattage métallique.
- soit en plâtre projeté.

A l'étage, les plafonds et les rampants situés sous charpente sont exécutés en plaques de plâtre (2 plaques de 13 mm ou 1 plaque 18 mm traitée) posées sur ossature métallique. Les plafonds et les rampants sont doublés par une couche de laine pour assurer l'isolation. L'épaisseur est conforme à l'étude thermique.

2.3.2 Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3 Plafonds des loggias

Sans objet.

2.3.4 Sous face des balcons

Sans objet.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Menuiseries et croisées en polychlorure de vinyle (PVC) de couleur blanche selon permis de construire – performance conforme à l'étude thermique – ouvrant à la française. Double vitrage isolant composé de deux glaces « peu émissives ». Prises d'air frais - débit suivant réglementation en matière de ventilation des appartements d'habitation – placées dans les menuiseries.

Quincaillerie : crémone à larder 3 points, fiches à broche.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de service

Menuiseries et croisées en polychlorure de vinyle (PVC) de couleur blanche selon permis de construire – performance conforme à l'étude thermique – ouvrant à la française. Double vitrage isolant composé de deux glaces « peu émissives ». Les vitrages des fenêtres de salle d'eau et de salle de bain seront dépolis et battantes.

Quincaillerie : crémone à larder 3 points, fiches à broche.

Les fenêtres de la cuisine et salle d'eau du B001 et la fenêtre de la salle d'eau du B004 seront oscillo-battantes.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI SOLAIRE

2.5.1 Pièces principales

- Volets roulants (implantation selon plan permis de construire) :

Les volets roulants sont en PVC avec coffre et manœuvré par manivelle, selon prescriptions du Maître d'Œuvre. Les volets roulants des ouvertures dont la largeur est supérieure à 1,80 m seront motorisés.

2.5.2 Pièces de service (y compris cuisine et salle d'eau du RDC)

- Volets roulants (implantation selon plan permis de construire) :

Les volets roulants sont en PVC avec coffre et manœuvré par manivelle, selon prescriptions du Maître d'Œuvre.

2.5.3 Salle d'eau des étages

Sans objet

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisserie et bâtis

Huisseries en bois ou en métal selon prescription du Maître d'œuvre.

2.6.2 Portes intérieures

Portes isoplanes à âme alvéolée de 40 mm d'épaisseur, à recouvrement, dimensions 205 x 83 cm, parement en contreplaqué ou isorel dur, sans oculus.

Quincaillerie :

- Portes intérieures : serrure à mortaiser avec plaque d'habillage et béquille en aluminium anodisé ton naturel.
- Portes de chambre : pêne dormant demi-tour et clé.
- Portes de salle d'eau et sanitaires : bec de cane à condamnation.
- Porte de communication : bec de cane.

2.6.3 Impostes en menuiseries

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

La porte palière est constituée d'un dormant en acier 15/10è ou en bois peint ou galvanisé double face, d'un ouvrant à recouvrement de 52 mm d'épaisseur constituée de deux coquilles en acier galvanisé double face 70/100è apprêté époxy ou en bois, avec un cadre intérieur inerte en matériau reconstitué, à une âme composite résistante au feu, d'affaiblissement acoustique et thermique élevé, équipé d'une serrure de sûreté à mortaiser trois points à pènes sortants, d'un ferrage assuré par 4 paumelles et d'un habillage de base par moulures extérieures en aluminium extrudé peint.

Quincaillerie :

- Porte : bec de cane avec serrure à cylindre.

2.6.5 Portes de placards

Les portes de placards sont de type panneaux coulissants toute hauteur, rail haut et bas, mélaminés blancs, pour les façades à deux vantaux de dimensions supérieures à 1 mètre.

Pour les largeurs de placards inférieures à 1 mètre ou situées perpendiculairement aux rampants, les portes de placards sont de type isoplane à âme alvéolée de 40 mm d'épaisseur, à recouvrement, à un vantail ouvrant à la française, parement en contreplaqué ou isorel dur, sans oculus.

Les chaudières seront intégrées dans des placards avec portes pivotantes.

Quincaillerie :

- Portes de placards : serrure à mortaiser avec plaque d'habillage et béquille en aluminium anodisé ton naturel.

2.6.6 Portes de locaux de rangement

Sans objet.

2.6.7 Moulures et habillages

Sans objet

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barre d'appuis

Dans tous les cas où l'allège des baies est inférieure à 0.90 m, l'ouverture est munie d'une barre d'appui métallique selon plan permis de construire.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Sans objet

2.7.3 Ouvrages divers

Sans objet.

2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURE

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries

Les fenêtres et portes fenêtres en PVC sont livrées aspect fini.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Les portes d'entrée sont peintes de 2 couches de peinture glycérophthalique ou livrées aspect fini (coloris selon permis de construire).

Collectif

Les volets sont en Polychlorure de vinyle (PVC) livrés aspect fini.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Les garde-corps sont peints de deux couches de peinture glycérophtalique mat. ou livrés aspect fini (coloris selon permis de construire).

2.8.1.4 Sur enduit, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafond

Toutes les pièces apparentes de charpente sont peintes de deux couches de peinture acrylique (coloris selon permis de construire).

2.8.1.5 Sur béton

Sans objet.

2.8.2 Peintures intérieures

2.8.2.1 Sur menuiserie

Peinture blanche en deux couches avec finition satinée sur l'ensemble des menuiseries.

2.8.2.2 Sur murs

Sur les murs, peinture acrylique blanche en deux couches avec finition velours finition B.

2.8.2.3 Sur plafonds

Peinture blanche en deux couches avec finition mate ou velours.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Sans objet

2.8.3 Papiers peints

2.8.3.1 Sur murs

Sans objet

2.8.3.2 Sur plafonds

Sans objet.

2.8.4 Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)

2.8.4.1 Sur murs

Sans objet

2.8.4.2 Sur plafonds
Sans objet

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

Les éviers en résine 120cm, double bac, selon plan, avec égouttoir et robinetterie mitigeurs conforme à la norme française (NF).

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Meubles sous-évier en mélaminé blanc avec deux portes ou emplacement lave-vaisselle suivant plan.

2.9.1.3 Evacuation des déchets

Sans objet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge

Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

La distribution de l'eau est réalisée par des conduites en polyéthylène réticulé (PER) encastrées sous fourreaux dans la dalle. (Selon prescriptions du Maître d'œuvre).

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

Sans objet

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

La distribution de l'eau est réalisée par des conduites en polyéthylène réticulé (PER) encastrées sous fourreaux dans la dalle (Selon prescriptions du Maître d'œuvre).

2.9.2.4 Evacuations

Les collecteurs de vidange des eaux usées aux vannes sont exécutés en tubes PVC. Ce réseau est isolé acoustiquement ou encastré dans la dalle.

2.9.2.5 Distribution de gaz

Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente

Une alimentation et une évacuation pour lave-linge et lave-vaisselle sont prévues dans la cuisine et la salle de bains selon les plans

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Tous les appareils sanitaires sont conformes à la norme française (NF)

Douche : receveur de douche 90x120cm y compris douchette, flexible mitigeur et barre de fixation

Meuble vasque : (dimensions 60cm) avec miroir et bandeau lumineux dans les sdb

Cuvette toilette : cuvette en grès émaillé blanc avec réservoir en grès émaillé blanc ou en Polychlorure de vinyle (PVC) blanc à 2 vitesses.

2.9.2.8 Robinetterie

L'ensemble des robinetteries est de type mitigeurs conforme à la norme française (NF). Les réservoirs des toilettes sont équipés d'un robinet d'arrêt.

2.9.2.9 Accessoires divers

Une pomme de douche type téléphone avec flexible est prévue pour la douche.

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

Disjoncteur différentiel fourni et posé par le concessionnaire.

Collectif

Dispositif de protection différentiel 30 mA pour salles de bains et prises de courants. Coupure de protection divisionnaire.

Borne de terre.

Panneau de commande et de répartition : panneaux groupés préfabriqués, en saillie, placés en gaine technique. Circuits foyers lumineux avec douilles DCL (dispositif de connections lumineuse) 1.5 mm² protégés par dispositif 10/16 A + terre.

Circuits prises de courant Confort, lave-vaisselle, machine à laver 2.5 mm² protégés par dispositif 10/16 A + terre. Circuit plaque de cuisson 4 mm² protégé par dispositif 20 A + terre.

Circuit four 6 mm² protégé par dispositif 32 A + terre.

Canalisations encastrées dans les logements, sous fourreau dans les celliers et locaux vélos.

Fourreau compris câblage sous toiture pour télévision.

Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée

2.9.3.2 Puissance à desservir

Puissance à desservir : selon demande de l'utilisateur auprès du concessionnaire.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Selon norme française NFC 15-100 (version en vigueur).

Nombre et implantation des équipements selon plan.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Les portes d'entrée sont équipées d'un carillon électrique et bouton poussoir au droit de la porte palière.

2.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations

2.9.4.1 Type d'installation

La production de chaleur est assurée par une chaudière à condensation individuelle, de rendement conforme à l'étude thermique, fonctionnant au gaz naturel et installée dans chaque logement.

L'installation de chauffage respectera le référentiel technique de la certification NF Logement, suivant le niveau de performance thermique et une répartition des performances à atteindre, à savoir : Le niveau de performance énergétique est la RE2020.

Le transport des calories est assuré par une installation bi tubes en polyéthylène réticulé ou cuivre encastré en dalle.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de - 4°C

La température de chaque appartement est réglée à l'aide d'un thermostat d'ambiance électronique et programmable et de robinets thermostatiques dans les pièces ou la réglementation en vigueur l'impose.

Les températures sont conformes aux chapitres 5 et 6 des règles Th-D

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Les radiateurs sont en panneau acier. Ils sont prévus dans toutes les pièces principales. Les salles de bain sont équipées de sèche-serviette électrique.

2.9.4.4 Conduits de fumée

Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Le principe général de la ventilation pour les appartements est celui d'une ventilation mécanique contrôlée hygroréglable collective (performance conforme à l'étude thermique) avec bouches d'aspirations en pièces humides et entrée d'air par les menuiseries en partie haute dans les pièces sèches.

L'accès au moteur VMC se fera par les parties communes.

L'ensemble de l'installation a un fonctionnement permanent obligatoire.

L'extraction de l'air vicié est assurée dans les pièces humides par des bouches d'aspiration placées en partie haute. Les débits extraits dans chacune des pièces sont

conformes à la réglementation en vigueur.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Les arrivées d'air frais sont assurées par des grilles de ventilation fixées sur les vantaux des fenêtres des pièces sèches. La taille et le nombre de ces grilles sont conformes à la réglementation.

2.9.5 Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1 Placards

Les placards sont laissés vides d'équipement.

2.9.5.2 Pièces de rangement

Sans objet

2.9.6 Equipement de télécommunication

2.9.6.1 Radio TV

Deux prises RJ45 (une dans le séjour et une dans la chambre parentale) sont prévues et raccordées à une antenne commune située dans les combles, assurant la réception des chaînes TNT. Les prises d'antenne seront distribuées par l'intermédiaire de fourreaux encastrés dans les ouvrages maçonnés ou dans les cloisons sèches.

2.9.6.2 Téléphone

Nombre et emplacement selon plan. L'ensemble de l'installation est laissé en attente de raccordement par le concessionnaire dans le coffret DTI de chaque logement.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

L'ouverture de la porte d'entrée principale de l'immeuble est commandée à partir des appartements situés à tous les niveaux, par interphone à déclencheur par système VIGIK de type INTRATONE ou équivalent, centrale contrôle d'accès, lecture écriture.

Deux badges par logement pour les T2, 3 badges par logements pour les T3 et 4 badges par logements pour les T4. Un badge sera fourni au gestionnaire.

2.9.7 Autres équipements

Sans objet

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

3.1.1 Murs et cloisons

Sans objet.

3.1.2 Sols

Sans objet.

3.1.3 Portes d'accès

Sans objet

3.1.4 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.1.5 Equipement électrique

Sans objet

3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS

3.2.1 Murs ou cloisons

Sans objet

3.2.2 Plafonds

Sans objet

Collectif

3.2.3 Sols

Sans objet

3.2.4 Porte d'accès

Sans objet

3.2.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.2.6 Equipement électrique

Sans objet

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 Sol (article 3.4.1 du Journal Officiel)

Voie d'accès aux parkings et places de parkings réalisés en enrobé, ou béton balayé, ou revêtement perméable selon permis de construire

3.3.2 Délimitation au sol (article 3.4.2 du Journal Officiel)

Traçage selon plan permis de construire.

3.3.3 Système de repérage (article 3.4.3 du Journal Officiel)

Traçage au sol du numéro de la place de stationnement.

3.3.4 Système condamnant l'accès (article 3.4.4 du Journal Officiel)

Sans objet

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 Sols

Revêtements de sols traités en carrelage en carrelage grès cérame 43 x 43 cm – posé sur un résilient phonique. Teinte choisie selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance. Plinthes assorties

Pose d'un tapis de sol encastré.

4.1.2 Parois

Les murs sont recouverts de deux couches de peinture acrylique velours, finition B suivant la localisation. Teinte selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

4.1.3 Plafonds

Les faux plafonds sont constitués de plaques de plâtre cartonnées revêtues au verso d'un voile acoustique. La finition est réalisée par pose de deux couches de peinture mate.

4.1.4 Eléments de décoration

Un grand miroir 1.20 x 1.20 m.

4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Les portes extérieures des halls d'entrées seront réalisées en ossature acier ou aluminium, finition laquée, ouvrant à l'anglaise, avec remplissage double vitrage trempé avec bande de visualisation collées. Ces portes seront équipées d'une condamnation électrique serrure à bec de canne avec double ventouse électromagnétique, et déverrouillage extérieur à l'aide d'un badge depuis la platine d'interphone.

4.1.6 Boîte aux lettres et à paquets

Boîtes aux lettres métalliques en groupe collectif selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance. Elles sont agréées par le concessionnaire et numérotées.

Collectif 4.1.7 Tableau d'affichage

Fourniture et pose d'un tableau d'affichage.

4.1.8 Chauffage

Sans objet.

4.1.9 Equipement électrique

Spots encastrés en faux plafonds pour le sas d'entrée et appliques.

Eclairage indirect par luminaire en appliques murales pour les circulations horizontales au rez-de-chaussée. L'éclairage des parties communes se produira par détecteur de présence.

Une prise de courant 16 A + T à positionner dans la gaine technique palière (services généraux) avec comptage des consommations sur le compteur général des parties communes.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ DE CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE

4.2.1 Sols

Au rez-de-chaussée : Revêtements de sols traités en carrelage grès cérame 43 x 43 cm – posé sur un résilient phonique. Plinthes assorties Teinte selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

Dans les étages : Revêtements de sols traités en revêtement PVC U4P3. Teinte selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance. Les plinthes sont blanches.

4.2.2 Murs

Les murs sont recouverts de deux couches de peinture acrylique velours, finition B suivant la localisation. Teinte selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance

4.2.3 Plafonds

Les faux plafonds sont constitués de plaques de plâtre cartonnées revêtues au verso d'un voile acoustique. La finition est réalisée par pose de deux couches de peinture mate ou velours.

4.2.4 Eléments de décoration

Miroir, tapis, vitrophanie selon prescription.

4.2.5 Chauffage

Sans objet.

4.2.6 Portes

Selon prescription.

4.2.7 Equipement électrique

Spots encastrés en faux plafonds pour le sas d'entrée et appliques.

Eclairage indirect par luminaire en appliques murales pour les circulations horizontales au rez-de-chaussée. L'éclairage des parties communes se produira par détecteur de présence.

Une prise de courant 16 A + T à positionner dans la gaine technique palière (services généraux) avec comptage des consommations sur le compteur général des parties communes

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

4.3.1 Sols

Sans objet.

4.3.2 Murs

Sans objet.

4.3.3 Plafonds

Sans objet.

4.3.4 Portes d'accès

Sans objet.

4.3.5 Rampes d'accès pour véhicules

Sans objet.

4.3.6 Equipement électrique

Sans objet.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 Sols des paliers

Les sols sont traités en PVC en lés avec joints soudé U4P3. Pose collée. Les plinthes sont en sapin 100 x 10 mm peintes.

4.4.2 Murs

Les murs sont recouverts de deux couches de peinture acrylique velours, finition B, suivant la localisation. Teinte selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.

4.4.3 Plafonds

Les faux plafonds sont constitués de plaques de plâtre cartonnées revêtues au verso d'un voile acoustique. La finition est réalisée par pose de deux couches de peinture mate ou velours.

4.4.4 Escaliers (marches, contre-marches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse

Revêtements de sols traités en en PVC en lés avec joints soudé U4P3. Pose collée. Les plinthes sont blanches. Teinte selon prescription du Maître d'œuvre et calepin d'ambiance.
Les garde-corps et barreaudages sont en acier ou en aluminium, laqués

4.4.5 Chauffage, ventilation

Sans objet.

4.4.6 Eclairage

L'éclairage de l'escalier est assuré par les points lumineux des paliers

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 Garages à bicyclettes, voitures d'enfants

Les sols seront bruts.

Les murs seront en parpaings enduits, grillagés, selon permis de construire.

Le local sera équipé de racks à vélo selon permis de construire.

Ce local fermera à clé.

4.5.2 Buanderie collective

Sans objet.

4.5.3 Séchoir collectif

Sans objet.

4.5.4 Locaux de rangement et d'entretien

Un local d'entretien sera aménagé dans le bâtiment A, avec un wc, un vide seau, compris alimentation en eau froide et eau chaude produite par un ballon électrique.

Le sol est en carrelage dito le hall d'entrée.

Les murs sont recouverts de deux couches de peintures acrylique blanche de propreté.

L'éclairage est assuré par une applique lumineuse.

Le local sera fermé à clé.

4.5.5 Locaux sanitaires

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

4.6.1 Salle de bricolage

Sans objet.

4.6.2 Salle commune

Sans objet

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 Local de réception des ordures ménagères

Sol et murs laissés bruts de maçonnerie.

Siphon de sol pour lavage.

Robinet de puisage.

Ce local sera fermé à clés, selon permis de construire.

4.7.2 Chaufferie
Sans objet

4.7.3 Sous-station de chauffage
Sans objet.

4.7.4 Local des surpresseurs
Sans objet.

4.7.5 Local transformateur E.D.F.
Sans objet.

4.7.6 Local machinerie ascenseur
Sans objet.

4.7.7 Local ventilation mécanique
Sans objet

4.8 CONCIERGERIE

4.8.1 Composition du local
Sans objet.

4.8.2 Equipement divers
Sans objet.

5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Sans objet

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 Equipement thermique de chauffage

5.2.1.1 Production de chaleur

Sans objet

5.2.1.2 Régulation automatique

Sans objet

5.2.1.3 Pompes et brûleurs

Sans objet

5.2.1.4 Accessoires divers

Sans objet

5.2.1.5 Colonnes montantes

Selon étude thermique et prescription du maître d'œuvre (Moe)

5.2.2 Service d'eau chaude

5.2.2.1 Production d'eau chaude

Sans objet

5.2.2.2 Réservoirs

Selon étude thermique et prescription du maître d'œuvre (Moe)

5.2.2.3 Pompes et brûleurs

Selon étude thermique et prescription du maître d'œuvre (Moe)

5.2.2.4 Comptage général

Selon étude thermique et prescription du maître d'œuvre (Moe)

5.2.2.5 Colonnes montantes

Selon étude thermique et prescription du maître d'œuvre (Moe)

5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1 Téléphone

L'ensemble de l'installation est laissé en attente de raccordement par le concessionnaire, dans la gaine commune. L'installation est précâblée.

5.3.2 Antennes TV et radio

Les prises d'antennes de chaque appartement sont raccordées à une antenne commune située dans les combles. Les prises d'antenne seront situées dans la gaine technique palière – distribution par l'intermédiaire de fourreaux encastrés dans les ouvrages béton armé ou dans les cloisons sèches ou réseau câblé.

5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Les sols seront en béton surfacé, compris forme de pente vers siphon de sol. Les murs seront bruts.

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Sans objet.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 Comptages généraux

Depuis le compteur général du concessionnaire, vanne d'arrêt général avec robinet de purge
Tubes en acier galvanisé noirs ou polychlorure de vinyle (PVC) pression suivant analyse de l'eau pour amenée horizontale jusqu'en pied de gaines verticales.
Calorifuge sur tuyauteries dans les locaux non chauffés.

5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau

Selon prescription du Maître d'œuvre (Moe)

5.6.3 Colonnes montantes

Colonnes montantes avec anti-bélier en point haut de colonne et robinet de purge en pied de colonne. Fixation par colliers en aciers avec bague anti-vibration.

5.6.4 Branchements et comptages particuliers

Té de piquage à chaque étage.

Toutes les traversées de planchers seront réalisées par passages sous fourreaux

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1 Colonnes montantes

Dans la gaine technique

5.7.2 Branchement et comptages particuliers

Dans la gaine technique.

La pose des compteurs et la mise en Service groupée de ceux-ci seront organisées par le réservant. A la suite, le réservataire aura à s'acquitter de la demande d'abonnement et des frais qui y sont liés, compris ceux relatifs à la première ouverture de compteur.

5.7.3 Comptages des services généraux
sans objet

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Comptages des services généraux
Il est prévu après accord avec le concessionnaire un comptage services généraux dans la gaine technique palière.

5.8.2 Colonnes montantes
Distribution par gaine technique palière à chaque niveau.

5.8.3 Branchement et comptages particuliers
Depuis la gaine technique palière, dérivation pour alimentation du logement jusqu'au compteur situé sur le tableau abonné par conduits et câbles encastrés dans les cloisons ou autres éléments en béton armé. La pose des compteurs et la mise en Service groupée de ceux-ci seront organisées par le réservant. A la suite, le réservataire aura à s'acquitter de la demande d'abonnement et des frais qui y sont liés, compris ceux relatifs à la première ouverture de compteur.

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1 Voirie d'accès

Selon permis de construire.

Les voies d'accès sont réalisées en enrobé.

Les stationnements sont réalisés en pavés.

6.1.2 Trottoirs

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.1.3 Parkings visiteurs

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.2 CIRCULATION DES PIETONS

6.2.1 Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 Aires de repos

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3.3 Engazonnement

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3.4 Arrosage

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3.5 Bassins décoratifs

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.3.6 Chemins de promenade

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.4 AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.4.1 Sol

Sans objet.

6.4.2 Equipements

Sans objet ;

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Applique murale reliée aux services généraux et équipée d'un radar détecteur de présence.

6.5.2 Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.6 CLOTURE

6.6.1 Sur rue

Collectif

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.6.2 Avec les propriétés voisines

Selon permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.6.3 Des jardins privés

Clôture grillagée, selon permis de construire et prescription du Maître d'œuvre (Moe)

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 Eau

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.7.2 Gaz

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe).

6.7.3 Electricité

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre (Moe)

6.7.4 Postes d'incendie, extincteurs

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

6.7.5 Egouts

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

6.7.6 Epuration des eaux

Sans objet.

6.7.7 Télécommunications

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

6.7.8 Drainage du terrain

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

6.7.9 Evacuation des eaux de pluies et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux

Selon concessionnaire, permis de construire et prescriptions du Maître d'œuvre.

7 DIVERS

En fonction des impératifs techniques, réglementaires, esthétiques et d'approvisionnement, la Société se réserve le droit d'intervenir et de modifier les indications portées sur les plans ainsi que les équipements (notamment en ce qui concerne la marque des appareils et leur emplacement) sans que ces modifications ne viennent altérer la qualité et la substance de l'ouvrage.

L'acquéreur devra souscrire, dès le jour de la prise en possession, un contrat d'entretien pour les chaudières gaz.

Les plaques de noms de rues ainsi que les numéros seront installées.

Les prestations de la présente notice (notamment en ce qui concerne l'isolation, la VMC, la production de chauffage et d'eau chaude sanitaire...) sont susceptibles d'être modifiées en fonction des prescriptions imposées par l'étude thermique afin d'obtenir le label RE2020.

La demande de pose de compteur d'eau sera réalisée par le réservant aux frais du réservataire.

Les mises en services électricité seront groupées. Les occupants devront souscrire leur abonnement.

Fait à

le

RESERVANT

RESERVATAIRE